AVANT ART. 1ER A N° CL102

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2024

VISANT À RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES DÉRIVES SECTAIRES - (N° 2014)

Adopté

AMENDEMENT

N º CL102

présenté par Mme Liso, rapporteure

AVANT L'ARTICLE 1ER A

À l'intitulé du chapitre Ier A, substituer aux mots :

« la MIVILUDES dans la »,

les mots:

« l'administration chargée de la mise en œuvre de la politique de prévention et de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.

Cet amendement tire les conséquences des modifications proposées à l'article 1er A.